

Chers collègues internes,

Comme vous le savez ont lieu actuellement les concertations autour de la Commission Nationale de l'Internat et du Post Internat.

### **Pour quoi une réforme ?**

Cette réforme doit permettre de **garantir demain une formation complète aux nombreux internes issus de l'augmentation du numerus clausus.**

**Le post internat tend à se systématiser, la réforme doit intégrer le post internat dans la formation initiale en DES.**

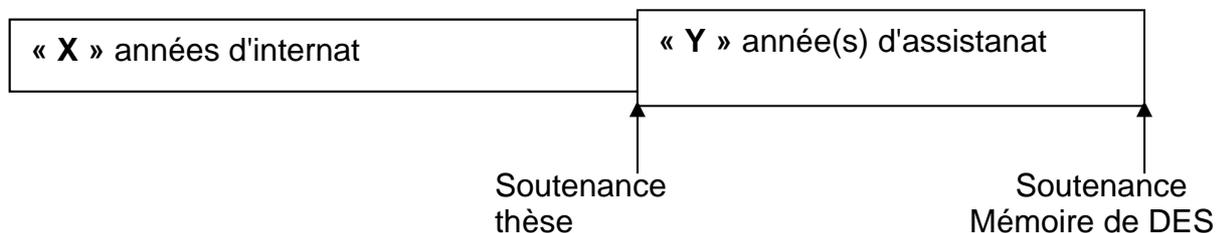
Le principe de la réforme est **«un DES = un métier».**

Lorsque l'on a son diplôme (DES), cela signifie qu'on a terminé sa formation. Ce n'est pas le cas actuellement (Par exemple : En chirurgie on obtient son DES de chirurgie générale après l'internat et il faut 2 années d'assistantat pour finir sa formation et valider son DESC. Ces années de formation initiale obligatoire seront incluses dans les futurs DES).

En résumé, lorsqu'on aura son diplôme cela signifiera que l'on a terminé sa formation et que l'on est capable d'exercer en pleine responsabilité sa spécialité.

### **Schéma général des futurs DES :**

**L'exemple du DES d'anesthésie sera pris dans ce document, mais bien sur pour les autres spécialités, la durée « X » années d'internat peut aussi être de 3 ans avec une durée « Y » années d'assistantat de 0, 1 ou 2 ans.**



### **Notions importantes qui sont encore des hypothèses de travail :**

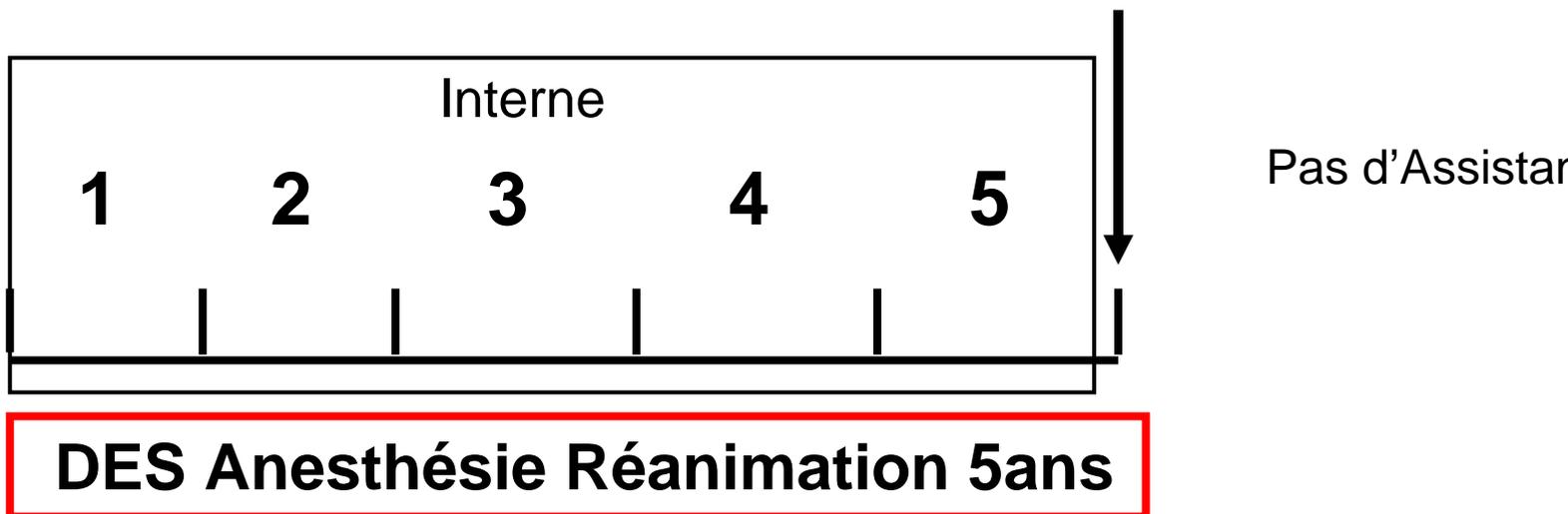
-Le statut d'assistant serait RESERVE à la formation, c'est à dire aux internes n'ayant pas terminé leur DES. De la sorte si une spécialité demande un DES avec 5 années d'internat et 0 année d'assistantat, elle n'aura plus accès à l'assistantat.

-Le statut de chef de clinique est un poste Hospitalo-Universitaire non titulaire qui sera réservé aux titulaires du DES (en partant du principe qu'on ne peut pas être enseignant chercheur si on n'a pas terminé sa propre formation). Les postes de chefs de clinique ne serviraient plus à terminer la dernière année d'un DESC comme actuellement, mais seraient réservés à ceux qui ont pour projet de réaliser une

carrière hospitalo-universitaire.

**-Hypothèse 1**  
**DES 5ans** avec 5ans internat + 0année Assistanat

**Thèse**  
**+**  
**Mémoire de DES**



Commentaires :

Avantages :

- Réalisation de la maquette d'internat actuelle

Inconvénients :

- Considère le post internat comme inutile
- Ferme l'accès l'assistanat
- Maintient d'une 5 année d'internat

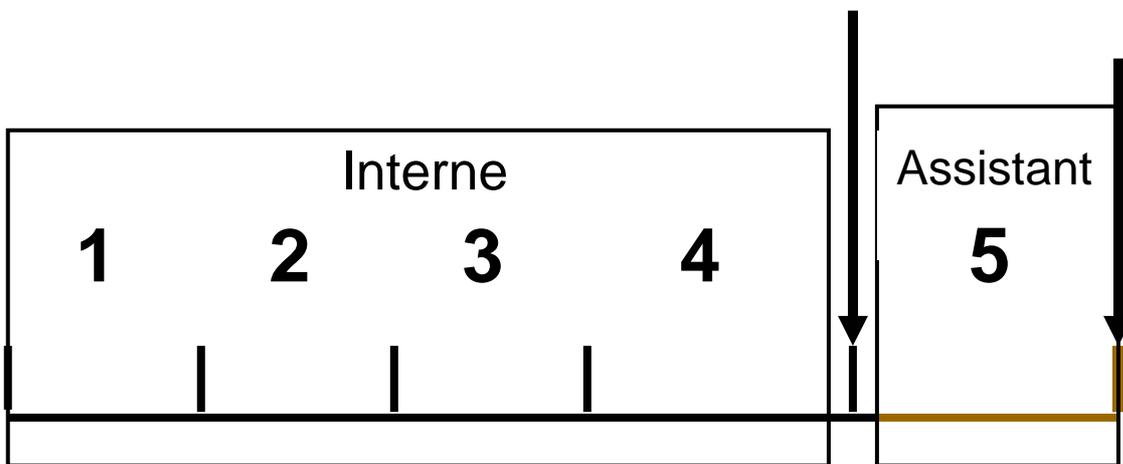
La position de l'interne en 5<sup>ème</sup> année est souvent frustrante, car dans leur majorité les internes voudraient en 5<sup>ème</sup> année «qu'on les laisse enfin pratiquer».

Cette 5<sup>ème</sup> année peut être considérée comme une cassure dans leur courbe d'apprentissage, une année dans l'attente d'une responsabilisation.

- **Hypothèse 2**

**DES 5ans** avec 4ans internat + 1 an Assistanat

## Thèse Mémoire de DES



## **DES Anesthésie Réanimation 5ans**

Commentaires

Ce serait le schéma privilégié pour les spécialités médicales

Avantages :

- Ce schéma prévoit la réalisation systématique d'une année de post internat.
- Elle considère l'interne de 5<sup>ème</sup> année comme autonome et responsable.

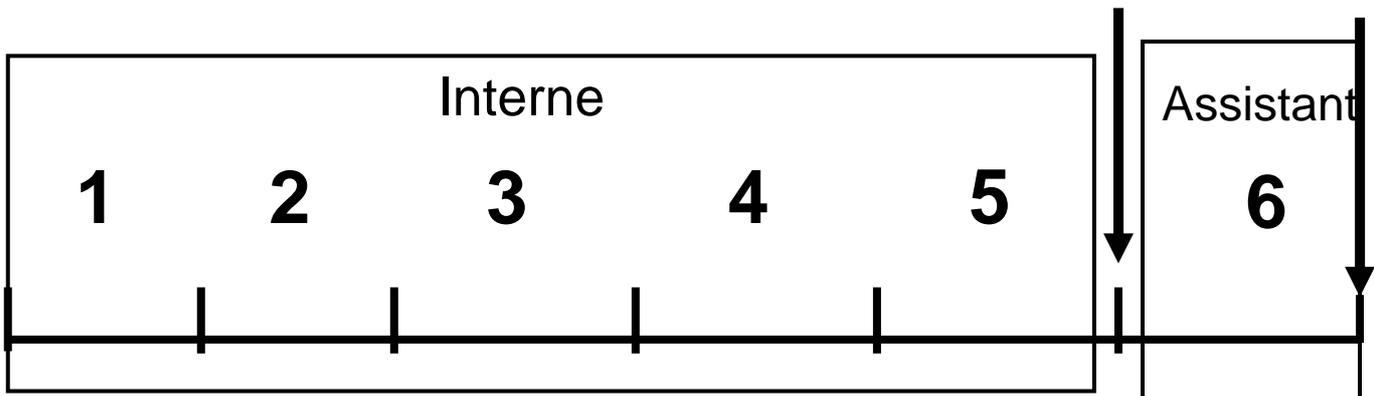
Inconvénients :

- Réalisation de la maquette
- Durée d'assistantat d'un an seulement :

**- Hypothèse 3**

**DES 6ans** avec 5 ans internat + 1 an Assistantat

## Thèse Mémoire de DES



## DES Anesthésie Réanimation 6 ans

Commentaires :

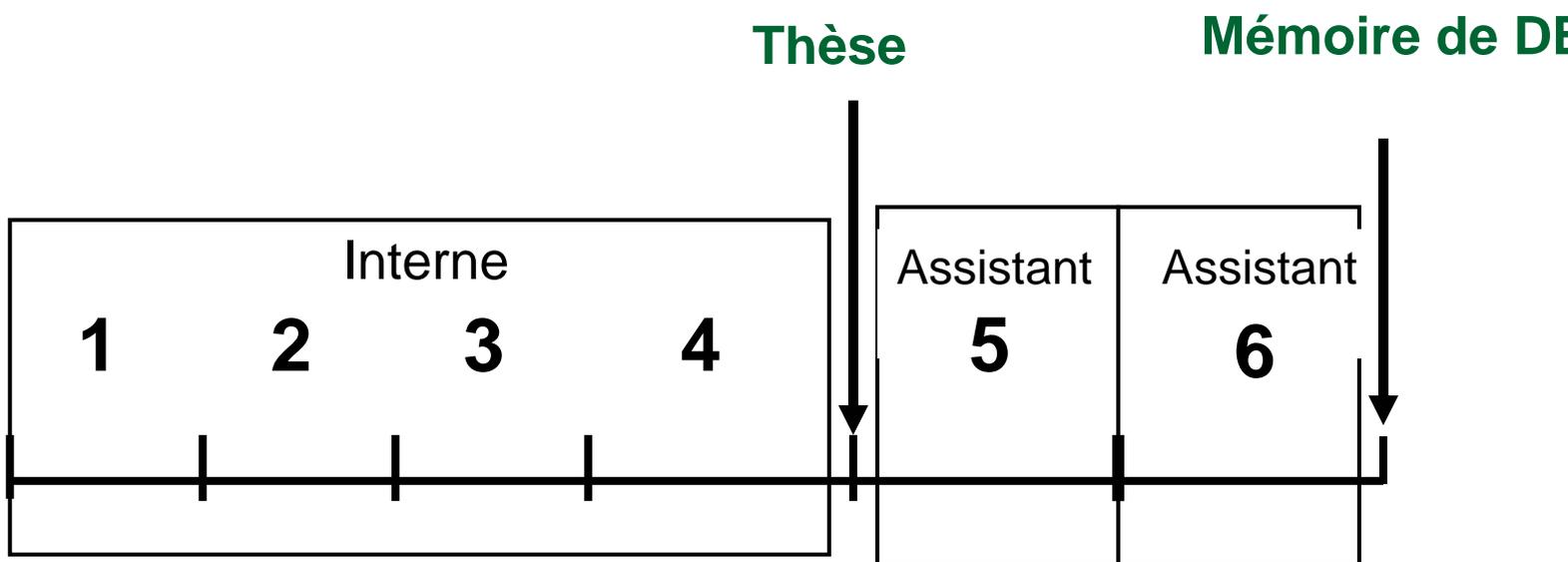
Avantages

- Réalisation de la maquette d'internat en 5ans
- Garantit une année de post internat pour tous.

Inconvénients

- Maintenir d'une 5<sup>ème</sup> année d'internat pendant laquelle l'interne est souvent déjà autonome au détriment d'une année d'assistantat.
- Privilégie l'internat à l'assistantat avec une durée d'Assistantat d'un an seulement pour se spécialiser.

- Hypothèse 4  
DES 6ans avec 4 ans internat + 2 ans Assistanat



## DES Anesthésie Réanimation 6 ans

Commentaires :

Ce serait le schéma privilégié pour les spécialités chirurgicales.

Avantages

- Garantit d'un post internat pour tous tel qu'il est réalisé actuellement
- Privilégier les années de responsabilisation (assistanat) : Cette solution offre 2 années d'assistanat pour se spécialiser dans un ou plusieurs domaines de l'Anesthésie et/ou de la Réanimation.
- Assistanat plus complet : Les contrats d'assistant peuvent être de 1an+1an
- Utilisation de la 5<sup>ème</sup> année d'internat pour continuer sa formation en étant « responsabilisé » en tant qu'assistant.

Inconvénients

- Réalisation de la maquette d'internat en 4ans

## **CONCLUSION**

**Quel que soit le schéma choisi,**

- Il doit intégrer la possibilité d'effectuer au minimum une année de responsabilisation. Un tel schéma prend en compte la tendance actuelle de généralisation du Post internat au sein des différentes disciplines.
- Il doit garantir un socle de formation polyvalente
- Il doit permettre l'accès au secteur 2

Dans l'attente de lire vos réponses et commentaire.

Amicalement